

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 23 janvier 2026

portant désignation du responsable de la mission « Pilotage, appui, expertise juridique et travaux transverses » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2602233A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique et la ministre de l'action et des comptes publics,**

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2026 portant création de la mission « Pilotage, appui, expertise juridique et travaux transverses » du Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2024 portant nomination de Monsieur Xavier TAMBY dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Vu l'avis des membres du comité stratégique du Contrôle général économique et financier ;

Arrêtent :

Article 1er

Monsieur Xavier TAMBY, administrateur de l'Etat du deuxième grade nommé dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est désigné pour diriger la mission « Pilotage, appui, expertise juridique et travaux transverses » du Contrôle général économique et financier, à compter du 6 janvier 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 23 janvier 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE